



Frais d'avocat de la partie adverse

Par **dumez**, le **05/07/2008 à 12:17**

bonjour, j'ai gagné unprocès(qqu'un qui me devait de l'argent). MON AVOCAT me réclame les frais que LA PARTIE ADVERSE (qui a perdu donc) n'a pas réglé.rnest-ce normal?rndois-je régler impérativement?rnmerrcrrrégis

Par **Tisuisse**, le **05/07/2008 à 17:03**

Non, chaque partie prend en charge les frais de son avocat. La partie condamnée, en sus des indemnités à verser à l'autre partie, devrait payer les frais de procédure et de justice (les dépends).

Par **Patricia**, le **06/07/2008 à 18:24**

MESSAGE POUR TISUISSE :rnrn Vous sachant spécialisé dans le Droit civil et familial , J'ai un problème à vous soumettre de la part d'un nouveau membre du forum. rn Je l'ai renseignée le plus possible avec mes connaissances personnelles mais maintenant, je coïnce... rn Comment puis je vous contacter + en privé ???rn Merci

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008 à 18:51**

Poree2@aol.com

Par **Patricia**, le **06/07/2008** à **20:58**

TISUISSE,
Pour simplifier, J'ai transmis ses messages sur votre messagerie .
Je pense que vous les avez bien reçus?
Merci beaucoup pour elle.